

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SIMPLIFIÉE

FLUIDE RÉFRIGÉRANT R-32

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : Fluide frigorigène R-32
Nom chimique / Structure : Difluorométhane (CH_2F_2)
Numéro CAS : 75-10-5 / EINECS: 200-839-4
Utilisation : Fluide de transfert thermique pour systèmes de réfrigération et climatisation.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification (Règlement CLP) : Gaz extrêmement inflammable — Gaz sous pression

DANGER

Mentions de danger :

H220 : Gaz extrêmement inflammable.

H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence :

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P377 : Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre sauf si la fuite peut être arrêtée sans danger.

Vue d'ensemble en cas d'urgence : Gaz incolore et hautement inflammable sous pression. Risque majeur d'incendie et d'explosion en cas de fuite confinée. Limites d'inflammabilité dans l'air : 14% (LIE) à 31% (LSE).

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Difluorométhane (R-32) : 100%

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

Inhalation : Transporter immédiatement à l'air frais. Maintenir au chaud et au repos. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la RCP.

Contact : Rincer à l'eau tiède. Attention : les vêtements peuvent adhérer à la peau.

SECTION 5 : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Poudre sèche ou CO_2 . Laisser le gaz brûler de manière contrôlée si la fuite ne peut être stoppée. Refroidir intensément les conteneurs adjacents à l'eau pulvérisée.

SECTIONS 6 & 7 : GESTION & STOCKAGE

Dispersion : Évacuer la zone. Couper le courant et éliminer les sources d'étincelles. Assurer une mise à la terre adéquate lors du transfert.

Stockage : Conserver à des températures inférieures à 52°C, à l'abri du soleil et des matières combustibles.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

Gants et vêtements de protection antistatiques et ignifugés. Protection respiratoire autonome requise en cas de forte concentration.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU :	UN 3252
Désignation officielle :	DIFLUOROMÉTHANE (GAZ RÉFRIGÉRANT R-32)
Classe de danger :	Classe 2.1